



- RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE -

Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin de la Sarthe Amont



1 - LES REUNIONS

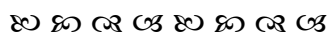
2 - LES ETUDES

3 - LA COMMUNICATION

4 - LE BUDGET

L'arrêté interpréfectoral du 28 février 2002 a fixé le périmètre d'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Sarthe Amont

La Commission Locale de l'Eau chargée de l'élaboration du SAGE a été constituée par l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2003, modifié par l'arrêté du 16 septembre 2004.



1 - LES REUNIONS

✓ La Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau s'est réunie en séance plénière à **VIVOIN** le **4 octobre 2006**.

L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation de l'étude de diagnostic global du bassin versant
- Élaboration des scénarios et définition de la stratégie du SAGE : modalités d'étude
- Point d'information sur l'étude des zones d'expansion des crues
- Point d'information sur l'inventaire des zones humides et des plans d'eau
- Questions diverses

✓ Le Bureau de la Commission Locale de l'Eau

Le bureau de la CLE s'est réuni à quatre reprises.

Le 15 mars 2006 à Vivoin, l'ordre du jour était le suivant :

- Présentation du rapport annuel 2005
- État des lieux : additif complémentaire au rapport principal – document de synthèse
- Lancement du diagnostic global du bassin versant
- Zones d'expansion de crue : modalités d'étude
- Point d'information sur le programme de mesures du SDAGE (Mme LE STRAT, Agence de l'Eau Loire Bretagne)
- Présentation des opérations de protection contre les inondations sur Le Mans : Déversoir de l'île aux planches - Arasement du seuil du pont du Greffier – Protections locales quartier Australie- Heuzé (M. VELSCH, Le Mans Métropole)
- Avis consultatif sur la reconnaissance de l'Établissement Public Loire en EPTB
- Questions diverses

Le 6 juin 2006 à Sainte-Jamme-sur-Sarthe, l'ordre du jour était le suivant :

- Bilan des échanges des commissions thématiques associées au diagnostic – Point sur les principales remarques formulées
- Diagnostic du bassin versant : présentation des tableaux de causalité – échanges sur les modalités de présentation du rapport et son contenu
- Point d'information sur l'étude des zones d'expansion de crue
- Point d'information sur la demande de reconnaissance de l'Établissement Public Loire en EPTB
- Avis consultatif sur le plan d'épandage des boues de la station d'épuration de St Paterne et la création d'une zone d'activité dans le secteur ouest d'Alençon
- Questions diverses

Le 20 septembre 2006 à La-Chapelle-Saint-Aubin, l'ordre du jour était le suivant :

- Lancement de l'étude des zones d'expansion des crues (ASCONIT Consultants - HYDRATEC)
- Exposé du rapport de diagnostic - version intermédiaire - en vue de la CLE du 4 octobre 2006 (IDEA Recherche –SOGREAH Consultants)
- Élaboration des scénarios et choix de la stratégie : modalités d'étude
- Point d'information sur la structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE de l'Huisne (IIBH)
- Questions diverses

Le 22 décembre 2006 à Condé-sur-Sarthe, l'ordre du jour était le suivant :

- Lancement de l'étude « approche socio-économique, élaboration des scénarios et choix de la stratégie du SAGE du bassin de la Sarthe Amont » (IDEA Recherche - SOGREAH Consultants)
- Point d'étape sur l'étude des zones d'expansion des crues (ASCONIT Consultants - HYDRATEC)
- Présentation des principaux résultats de l'inventaire des zones humides et des plans d'eau
- Point d'information sur la réunion « ouvrages » du 15 novembre 2006
- Questions diverses

✓ Les commissions thématiques

Trois commissions thématiques ont été créées en 2005 afin d'élargir la concertation aux acteurs non membres de la CLE et de produire une dynamique participative autour de la démarche SAGE.

Les trois commissions sont :

- Commission « Préservation et restauration des écosystèmes aquatiques »
- Commission « Amélioration de la qualité des eaux et de la ressource en eau potabilisable »
- Commission « Gestion quantitative de la ressource en eau (crues et étiages) »

- 2 -

1^{ère} session des commissions thématiques :

Les commissions thématiques « Préservation et restauration des écosystèmes aquatiques » et « Gestion quantitative de la ressource en eau (crues et étiages) » se sont réunies le **19 avril** à Maresché, la commission « Amélioration de la qualité des eaux et de la ressource en eau potabilisable » s'est tenue le **20 avril** à Saint-Nicolas-des-Bois.

L'ordre du jour commun aux trois commissions était le suivant :

- État d'avancement du SAGE – objectif et déroulement du diagnostic global
- Retour sur l'état des lieux du SAGE – perception et connaissance des acteurs
- État des lieux – diagnostic : objectifs - démarche - calendrier
- Élaboration du diagnostic par enjeu : échanges et débats autour de la relation état du milieu, causalités et enjeux
- Questions diverses

2^{ème} session des commissions thématiques :

Les trois commissions se sont réunies simultanément le **27 juin 2006** à Saint-Denis-sur-Sarthon sous la forme d'une inter-commissions.

L'ordre du jour était le suivant :

- Bilan des échanges des commissions thématiques d'avril 2006
- Présentation des tableaux de causalité amendés par les compléments des acteurs
- Présentation des cartes de synthèse du diagnostic (atouts-contraintes)

- Inventaire des zones humides potentielles sur le territoire du SAGE (méthode-avancement)
- Point d'information sur l'étude des zones d'expansion de crues sur les affluents
- Questions diverses

3^{ème} session des commissions thématiques :

Les trois commissions se sont réunies simultanément le **15 novembre 2006** au Mans sous la forme d'une inter-commissions afin d'échanger sur la question des ouvrages hydrauliques présents sur le bassin de la Sarthe Amont.

L'ordre du jour était le suivant :

- Un patrimoine architectural, paysager, historique lié aux ouvrages (CAUE de la Sarthe)
- Les ouvrages et l'écosystème aquatique – relation avec l'objectif de bon état fixé par la DCE (M. Pierre STEINBACH, CSP Centre – DIREN de bassin)
- Les ouvrages et les espèces piscicoles migratrices : cas de l'anguille (Mme Aurore BAISEZ, Tableau de bord anguille)
- Aspect réglementaire lié aux ouvrages – Ce que peut préconiser le SAGE (M. Christian MAUPERIN, DDAF de la Sarthe)
- Exemples de la prise en compte des ouvrages par les SAGE (Mme RIOU, CLE SAGE Mayenne, M. PREMEL-CABIC, CLE SAGE Layon Aubance)
- Questions diverses



2- LES ETUDES

- 3 -

- **Le diagnostic global du SAGE**

Le marché concernant l'étude « Mobilisation des dynamiques locales – État des lieux et diagnostic global du bassin de la Sarthe en amont du Mans » et attribuée aux bureaux d'études IDEA Recherche – SOGREAH Consultants en date du 10 mars 2005 est divisé en deux tranches :

- ◆ la tranche « État des lieux - mobilisation des dynamiques locales », d'un montant de 138 217 €/TTC, et adopté le **14 décembre 2005** ;
- ◆ la tranche conditionnelle « Diagnostic global du bassin versant », d'un montant de 60 380 €/TTC.

Le diagnostic global du SAGE a été réalisé entre mars et octobre 2006.

Le diagnostic permet de :

- mettre en évidence les enjeux environnementaux en mettant en perspective les constats dressés et formuler de manière organisée et hiérarchisée les problèmes auxquels le SAGE doit apporter des solutions ;
- rendre compte de la situation globale du bassin et fournir les éléments-clés pour la compréhension des causes d'altérations ;
- dégager les convergences et mettre à plat les divergences entre acteurs ;
- repérer les opportunités et les atouts du périmètre du SAGE et de ses acteurs (comportements d'acteurs, programmes d'actions, relations entre organismes, etc.).

Le diagnostic global du bassin versant de la Sarthe Amont a été **adopté à l'unanimité le 4 octobre 2006**.

- **L'étude des zones d'expansion des crues sur les affluents de la Sarthe en amont du Mans**

Le marché concernant l'étude « Étude des zones d'expansion de crues sur les affluents de la Sarthe en amont du Mans et analyse des potentialités de préservation et de gestion » a été attribué aux bureaux d'études ASCONIT Consultants – HYDRATEC en date du 10 juillet 2006.

Le montant de ce marché est de 23 920 €/TTC.

L'objectif de cette étude est de localiser des sites à prospecter dans le cadre d'une préservation des zones d'expansion de crue ou pouvant faire l'objet d'une restauration d'éléments naturels en mesure de freiner les écoulements.

Elle se décompose comme suit :

- un exposé des informations existantes sur les zones inondables déjà reconnues
- une hiérarchisation des potentialités d'expansion de crue sur les espaces environnant les principaux affluents de la Sarthe Amont
- une identification des bassins versants potentiellement générateurs de crue sur le bassin de la Sarthe Amont
- une évaluation de la vulnérabilité et de ses perspectives d'évolution
- une analyse des coûts de préservation, de restauration et de gestion

Les résultats de cette étude seront obtenus en 2007.

- **Approche socio-économique, élaboration des scénarios et choix de la stratégie du SAGE**

Le marché concernant l'étude « Approche socio-économique, élaboration des scénarios et choix de la stratégie du SAGE du bassin de la Sarthe Amont » a été attribué aux bureaux d'études IDEA Recherche – SOGREAH Consultants en date du 15 novembre 2006.

Le montant de ce marché est de 128 567,13 €/TTC.

Cette étude qui sera réalisée sur 2007 et 2008 se décompose en trois parties :

➤ *L'approche socio-économique*

- Analyser les atouts et les faiblesses des composantes socio-économiques qui structurent le bassin versant de la Sarthe Amont
 - ↳ Obtenir un socle informatif de base pour la construction des scénarios

➤ *L'analyse des tendances d'évolution et élaboration des scénarios*

- Dégager les tendances d'évolution du bassin versant (qualité des milieux, satisfaction des usages, développement des usages et impact sur les milieux).
- À partir de l'analyse des évolutions passées, des tendances d'évolution des milieux et des usages et des programmes d'action en cours, établir différents scénarios contrastés en fonction des objectifs visés.
- Hiérarchiser les programmes d'actions à l'échelle des unités de gestion piscicole.
 - ↳ Guider les choix de la CLE dans la détermination ultérieure de la stratégie collective

➤ *Le choix de la stratégie*

- A partir des attentes et contraintes formulées, les objectifs collectifs relatifs aux milieux et aux usages seront clairement définis par unité de gestion piscicole.
- Les scénarios proposés seront évalués au regard des objectifs collectifs retenus
 - ↳ Accompagner la CLE dans le choix de la stratégie = le scénario répondant aux objectifs collectifs définis

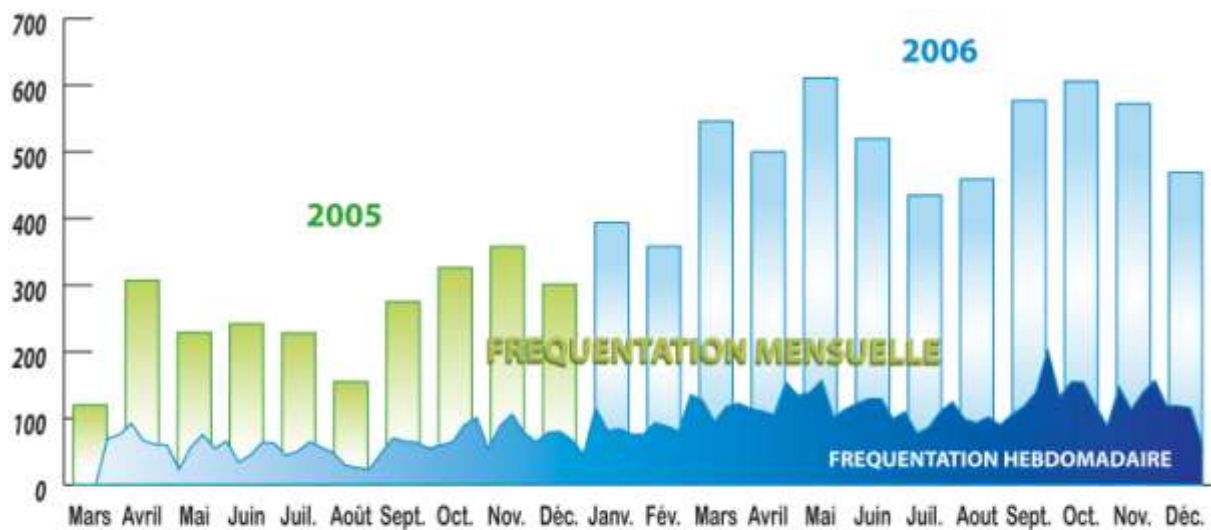


3- LA COMMUNICATION

- ✓ Publication en février 2006 et juin 2006 des numéros 3 et 4 de la **Lettre du SAGE**, document de communication présentant la démarche « SAGE » et l'actualité de l'eau à l'échelle du bassin Sarthe Amont de façon pédagogique et illustrée.
- ✓ Publication du **guide d'inventaire des zones humides à une échelle locale** diffusé à l'ensemble des communes du bassin versant ainsi qu'aux acteurs locaux.
Il est composé de quatre parties distinctes :
 - ◆ Les fonctions naturelles des zones humides.
 - ◆ Des techniques et outils pour la phase d'inventaire.
 - ◆ Des exemples de mesures de gestion et de restauration.
 - ◆ Le cadre réglementaire des zones humides.
 - ◆ Des fiches types sur les zones humides rencontrées sur le bassin versant.
- ✓ Administration et développement de nouvelles rubriques sur le **site Internet** de la CLE du bassin de la Sarthe Amont : <http://www.sage-sartheamont.org/> , créé en mars 2005.

A noter une **augmentation du nombre de visites de 138 %** par rapport à 2005.

Évolution de la fréquentation du site Internet de la CLE



Nombre de visites en 2005 : 2541

Nombre de visites en 2006 : 6047

progression entre
2005 et 2006 : **138 %**

Source : IBISA - 2006



- ✓ Développement d'une Lettre Web du SAGE, bulletin d'information transmis par messagerie électronique, et envoi des 10 premiers numéros entre janvier et décembre 2006.

✓ **Interventions en milieu scolaire** (Lycée agricole de Sées)

✓ Poursuite du **projet pédagogique** « les Petits Sages à la découverte du cycle de l'eau » avec l'organisation de plusieurs sorties et activités :



- Visite du moulin de Neuville-sur-Sarthe le 6 février 2006
- Visite de la station d'épuration d'Alençon le 16 février 2006
- Visite de la maison de l'eau et des aquariums de l'Arche de la Nature le 16 juin 2006

✓ Parution d'**articles dans la presse locale**



4- LE BUDGET

L'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe Amont a été créée suite aux délibérations des Conseils Généraux de la Mayenne, de l'Orne et de la Sarthe, en dates respectives des 29/09/2003, 29/09/2003 et 03/11/2003.

L'IIBSA assure la maîtrise d'ouvrage des études nécessaires à l'élaboration du SAGE.

Les partenaires financiers de l'Institution sont :

- l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- le Conseil Général de la Sarthe
- le Conseil Général de l'Orne
- le Conseil Général de la Mayenne
- le Conseil Régional de Basse-Normandie
- le Conseil Régional des Pays-de-la-Loire

➤ les **dépenses d'investissement** pour l'année 2006 s'élèvent à **1 095,31 €**

➤ Les **dépenses de fonctionnement** pour l'année 2006 s'élèvent à **203 298,45 €**, dont :

- Communication : **10 144,66 €**
- Fonctionnement général : **74 564,66 €**
- Études : **118 589,13 €**

➤ Les **recettes d'investissement** pour l'année 2006 s'élèvent à **4 633,37 €**

➤ Les **recettes de fonctionnement** pour l'année 2006 s'élèvent à **227 522,10 €**